L'Auteur de la Lettre dit de plus, que le Roi a donné ordre de relâcher nos Vaiſſeaux de Surinam, d'Iſéquebo & des Berbices, de même que les autres qui ſont auſſi clairs. Cela paroit quelque choſe, ſi cela eſt vrai ; & nous le croirions ſi nous ne ſçavions pas que l'on eſt actuellement occupé à décharger un ou pluſieurs de nos Navires de Surinam conduits dans les Ports d'Angleterre, & que nombre d'autres venant de St. Euſtache ſont confiſqués de la même maniere. Mais poſé que cela ſoit vrai, la rélaxation (dit notre Anglois) ne ſe fera qu'après l'examen ordinaire. Mais quand cet examen commencera-t-il ? Quand ſera-t-il achevé ? N'éprouvons-nous pas à notre dommage que les procédures Angloiſes ſe font avec la derniere lenteur ? Ne nous écrit-on pas tous les ordinaires qu'après tant de mois écoulés, les Lords des Appels n'ont point encore voulu fixer de jour pour nous entendre ſur les Sentences renduës contre nous & dont nous avons appellé, quoiqu'en diſe M. Yorcke qui inſinuë à La Haye que nous craignons d'appeller ?

Je ne parlerai point du ſarcaſme dont on oſe faire uſage en qualifiant, comme fait l'Auteur de la Lettre, les Réſolutions pour un Equipement de Parade de protection à donner au Commerce. Je laiſſe volontiers à nos loüables Magiſtrats le ſoin d'empêcher un abus ſi honteux des Papiers publics. Je ſuis &c.

Il eſt cependant vrai, comme on l'a marqué dans l'article précédent, que les Vaiſſeaux de *Surinam* ont été relâchés. Voilà auſſi toute la ſatisfaction, ſi l'on peut ainſi parler, que la Cour de Londres ait donnée juſqu'à préſent aux Sujets Hollandois. Les lenteurs affectées de cette Cour ſur-tout celles qu'ils ont droit de lui demander, ſont ſuffiſantes par elles-mêmes pour inſpirer du ſoupçon, ſur les promeſſes qu'elle fait, quand même on ne ſeroit pas inſtruit que ces lenteurs ont pour objet de ſuſpendre l'effet du reſſentiment. L'Angleterre eſt certainement déja aſſez occupée de la guerre qu'elle ſoutient